

SOUVERAINETE ET ZONE MONETAIRE OPTIMALE : CONSTRUIT, COÏNCIDENCE OU CAUSALITE ?

Jean MESSIHA
MODEM – Université de Paris X Nanterre

Résumé.- Le but de cette contribution est d'étudier le lien entre l'optimalité d'une zone monétaire et la souveraineté de cette même zone. Rappelons-le, une ZMO est une zone géographique où la résorption des déséquilibres provoqués par des chocs asymétriques est assurés par d'autres mécanismes que la manipulation des taux de change entre les régions de cette zone (par définition inexistant puisque ces régions ont une seule monnaie). Vue de la sorte, toute tentative de définition positive d'une zone monétaire optimale (ZMO) passe directement et indirectement par le concept de souveraineté :

- Directement d'abord, parce que l'apparition de la monnaie a été concomitante de celle du souverain. Une simple lecture de la définition usuelle de la monnaie montre, en effet, qu'il s'agit « d'une pièce de métal, de forme caractéristique, dont le poids et le titre sont garantis par l'autorité souveraine, certifiés par des empreintes marquées sur sa surface et qui sert de moyen d'échange, d'épargne et d'unité de valeur » (Le Petit Robert). Il n'est dès lors pas possible d'identifier une zone monétaire « optimale » sans avoir recours à la définition de la souveraineté telle qu'elle est donnée par la science politique. Une zone monétaire optimale coïncide ainsi dans la majeure partie des cas avec une zone monétaire nationale donc souveraine.
- Indirectement ensuite, parce que si l'on considère les critères fondamentaux de la ZMO tels qu'ils ont été identifiés, il apparaît qu'ils sont étroitement liés au critère de la souveraineté. C'est le cas de la mobilité du facteur travail par exemple (Mundell, 1962). A juste titre, la théorie de la ZMO avance l'unité linguistique, institutionnelle, etc. comme conditions de cette mobilité. Or, la science politique et l'anthropologie culturelle nous apportent, là encore, un éclairage dont il serait coûteux pour l'économiste de se passer : le concept de souveraineté est lui-même consubstantielle à celui de nation. La nation, entité fictive introduite par Sieyès au lendemain de la Révolution, se définit précisément comme un creuset linguistique, culturel, historique qui implique l'adhésion inter-temporelle des individus-citoyens (c'est-à-dire signataires du « contrat » par lequel ils délèguent leur pouvoir à un souverain) à une même représentation de l'autorité et de ce qui en émane (la justice, la monnaie, etc.). La mobilité des facteurs de production et notamment du facteur travail a ainsi plus de chance d'être parfaite entre les régions appartenant à un même cadre national.

Ainsi donc, les sciences de l'Homme apportent, chacune dans son domaine, un éclairage intéressant sur le lien entre l'unification monétaire d'une zone et celle de la souveraineté. La théorie de la ZMO a tenté d'apporter une réponse strictement économique à cette problématique ce qui est à la fois encourageant et limité. Encourageant parce que grâce à cette théorie, la science économique dispose, au même titre que les autres sciences, d'un outil analytique permettant d'expliquer l'apparition de zones géographiques à monnaie unique. Limité parce que la ZMO au lieu d'être un outil en quelques sortes interactif avec les autres sciences de l'Homme, a été au contraire, prétexte à rupture avec elles. Il s'agit donc ici de fusionner cette théorie avec les apports des autres disciplines humaines pour en multiplier les capacités explicatives.

Mots-clés : *zone monétaire optimale, monnaie, souveraineté, monnaie unique.*

Introduction.- Schématiquement, le concept de monnaie fait appel à un triple aspect : matériel, spatial et temporel. Il s'agit d'un instrument de mesure de la valeur (approche matérielle ou statique), communément accepté par une communauté ou une nation (approche historique ou temporelle) et qui a cours sur le territoire donné de cette communauté ou de cette nation (approche géographique ou spatiale). Le renouveau libéral à l'œuvre depuis les années 70 ainsi que la montée en puissance concomitante de la formalisation mathématique vont amener certains économistes à épurer le concept de monnaie de sa dimension dynamique pour le traiter exclusivement sous l'angle de la rationalité économique au sens strict : la monnaie devient un simple étalon de valeur qui a cours sur un marché donné. Cette nouvelle donne monétaire va donc se traduire par un rééquilibrage au profit d'une approche « scientifique » (au sens des sciences de la nature), plus statique (par définition) et au détriment de l'approche temporelle (qui fait appel aux apports des sciences humaines, notamment l'histoire et la science politique). C'est dans ce contexte qu'est née la notion de zone monétaire optimale (ZMO). Lorsque Robert Mundell a lancé ce concept dans les années 60, le point de départ de son analyse fut de connaître les avantages et les inconvénients des différents systèmes de taux de changes (fixes ou flexibles), à partir d'un modèle « keynésien ». Partant, une définition formelle et spatiale de la monnaie est née. Il s'agissait de répondre à la question suivante : « à quelle(s) condition(s) devient-il optimal d'introduire une monnaie unique dans une zone géographique donnée ? ». La réponse qui fut apportée est à la fois relative et incomplète : d'une part, en effet, elle se formule systématiquement par le truchement du taux de change ; de l'autre, son cadre d'analyse est celui de deux zones géographiques distinctes. Les autres critères de la zone monétaire optimale formulés au cours des décennies 60 et 70 n'apporteront pas de définition positive et absolue, pas plus qu'elles n'éclaireront la légitimité de la monnaie dans un cadre national. De manière générale, cette vision absolue et positive n'a d'ailleurs guère intéressé l'Ecole aujourd'hui dominante dans la mesure où elle implique une grille de lecture et de recherche qui soit tant dynamique que pluridisciplinaire. Prisonnière du *hinc et nunc*, la théorie libérale s'est montrée, ici comme ailleurs, réticente à s'ouvrir à d'autres disciplines académiques qui pouvaient pourtant l'aider à surmonter ses propres apories. Le but de cette contribution sera donc de tenter un nouvel équilibre temporel et pluriel de la notion de zone monétaire optimale. Ses deux critères majeurs feront seuls l'objet d'un examen théorique et empirique, à savoir le critère de la mobilité des travailleurs et celui du fédéralisme budgétaire. Il s'agira de s'intéresser à ce qui est en amont des ces deux éléments fondamentaux définissant une ZMO.

I. LA MONNAIE, INSTRUMENT D'ÉCHANGE, INSTRUMENT DE CONFIANCE

A) Le temps, l'argent, la confiance

Historiquement, l'histoire de la monnaie se confond avec un processus qui mêle confiance et croyance, c'est-à-dire d'adhésion d'une communauté donnée à un consensus sur la valeur et le rôle que jouera cette monnaie pour régler les transactions quotidiennes de ses membres. Ce fut le bétail qui, chez les peuples pasteurs, devint la monnaie habituelle. Les traditions homériques nous en ont conservé la preuve. A Rome divers auteurs, notamment Varron,

attribuent au mot « pecus » qui désigne le bétail, l'origine du mot « pecunia », servant à désigner la monnaie. Plus tard encore l'usage prévalut dans toutes les sociétés civilisées de réserver le caractère monétaire à certains métaux dits métaux précieux : le cuivre d'abord, puis l'argent et l'or. La monnaie métallique devait d'ailleurs subir, au cours des temps, de multiples transformations. Le métal fut d'abord employé en lingots irréguliers qu'il fallait peser et dont on devait éprouver la composition pour en déterminer la valeur. La vente d'or ou d'argent imposait d'ailleurs souvent la pesée du métal en présence de témoins. C'est dire que même lorsque la monnaie avait de la valeur en elle-même, elle n'en requérait pas moins des mécanismes créateurs de confiance (pesée, recours aux témoins, etc.). Cela deviendra encore plus vrai lorsque l'« aes signatum », la monnaie frappée, remplaça, dans les échanges, l'« aes rude », le lingot brut. Cette substitution ne s'opéra d'ailleurs pas subitement. La plupart du temps, elle dut être le résultat de certains progrès antérieurement réalisés. De bonne heure l'autorité publique intervint pour certifier le titre du métal, sa composition chimique. Pour prévenir les dangers d'altération matérielle de cette monnaie par soustraction d'une partie de sa substance métallique, on dut multiplier les empreintes officielles et ce fut ainsi qu'on fut amené finalement à donner à la monnaie la forme de rondelles aplaties ou « pièces » qu'elle revêtit jusqu'à aujourd'hui.

Là ne devait pas s'arrêter au surplus l'évolution historique de la monnaie. De ce que l'Etat pouvait efficacement, en certifiant la valeur du métal, donner au lingot le caractère de monnaie, on devait assez facilement être conduit à penser qu'il pourrait, par une affirmation de même nature, conférer la qualité monétaire à une marchandise quelconque, la valeur propre de cette marchandise fut-elle minime. Et de là est né le papier monnaie qui, en dehors de toute représentation métallique, a la prétention de se maintenir dans la circulation par la seule valeur qu'il doit à l'affirmation, c'est-à-dire à la volonté de l'Etat. Ainsi donc et comme toutes les sciences sociales le reconnaissent à des degrés divers, la monnaie n'est pas seulement une marchandise tirant sa valeur de la substance même qui la constitue ; c'est aussi et surtout un signe de valeur. En clair, à côté de la valeur réelle tenant à la nature même de la marchandise choisie comme monnaie, il y a la valeur monétaire, la valeur nominale et celle-ci résulterait exclusivement de la frappe, c'est-à-dire de la volonté de l'Etat manifestée par le sceau apposé sur la monnaie. Ce qui fait, alors, que qu'une monnaie circule avec la valeur que lui attribue la frappe, c'est qu'elle inspire confiance. Or cette confiance qui, pour la plupart des monnaies, tient à l'égalité de leur valeur nominale et de leur valeur réelle, peut aussi dans certains cas, naître de l'intervention de l'Etat. Si les agents sont amenés à penser que, par l'autorité de la loi, une pièce dont la valeur nominale est en partie fictive sera cependant acceptée d'un commun accord et sans résistance dans les paiements, rien n'empêchera que cette pièce puisse se maintenir dans la circulation sans subir aucune dépréciation. En pareil cas, la volonté de l'Etat se trouve ratifiée par le consentement universel de la collectivité dans laquelle cette monnaie circule. L'Etat est donc à l'origine de la confiance qu'ont les agents dans les monnaies modernes. Cette délégation de pouvoir vers l'Etat est le fruit d'un long processus : l'Etat devient l'agent suprême qui cristallise la confiance que les agents ont les uns envers les autres. La souveraineté réside bien dans le peuple, et le symbole à la fois vertical et horizontal en sera l'Etat. C'est ce qu'expriment fort clairement Aglietta et Orléan : « la croyance est un processus collectif. Pourtant elle résulte des interactions subjectives entre les agents économiques. Elle exprime la représentation de l'appartenance de chacun à la collectivité formée par l'interdépendance de tous »¹. En filigrane apparaît la définition de l'Etat telle que Max Weber l'avait formulée : « un pouvoir de contrainte, s'exerçant sur une population,

¹ Aglietta M., Orléan A., *La Monnaie Souveraine*, Odile Jacob, 1998

rassemblée sur un territoire ». Autrement dit l'Etat « est une société publique organisée »². Or celle-ci n'a rien d'une génération spontanée, pas plus que la monnaie.

B) Confiance, monnaie et souveraineté : des processus parallèles

La monnaie est-elle considérée par les individus citoyens comme partie prenante des symboles qu'ils ont délégués à leurs représentants ou bien est-ce simplement un instrument de compte neutre et détaché de la relation politique ? En fait, la souveraineté est une notion aux contours incertains, mais qui va au-delà du droit ou de la science politique. Elle émane d'un peuple ou d'une nation (au sens juridique de ces termes) qui la délègue à un souverain par contrat, souverain qui devient le symbole de l'acceptation d'un certain ordre politique et économique dans le cadre d'un territoire donné. Le contrat social, fondement de la souveraineté, revêt ainsi une multiplicité d'expressions dont le contrat « monétaire » est l'une des plus importantes. Ainsi la monnaie, loin d'être simplement un « numéraire » statique ou une unité de compte comme nombre d'économistes ont eu tendance à le considérer, est en réalité un symbole fort des croyances et des représentations collectives liés à la valeur en tant que concept philosophique et anthropologique. Mais elle est aussi plus que cela puisque « les agents entretiennent avec la monnaie un rapport qui n'est pas de l'ordre du contrat, qui ne fait pas l'objet d'un calcul, qui n'est pas transparent à chacun en ce sens que personne ne peut s'affirmer être l'auteur de cette norme fondamentale » (Aglietta et Cartelier, 1998). Une monnaie nécessite donc, comme nous l'avons étudié, un élément crucial : la croyance et donc la confiance. Outre la dimension horizontale que la science économique a tendance à privilégier (un lien marchand décentralisé), la confiance introduit donc une dimension verticale qui représente la hiérarchie des valeurs. Le problème vient du fait que les travaux entrepris jusqu'ici, s'ils ont apporté un éclairage fondamentale quant à la signification de la monnaie dans le champ social, ils ne dévoilent pas réellement ce qui est en amont des notions de confiance, de légitimité ou de croyance. Ils évoquent les termes de collectivité, de société, de groupe, de communauté sans jamais mentionner le terme de nation, concept pourtant essentiel pour comprendre cette relation verticale sus-mentionnée. C'est, en effet, de la nation que découle l'adhésion à des normes communes qui impliquent par la suite la confiance dans l'ordre politique et social dont l'ordre monétaire n'est qu'une émanation.

« L'on parvint à concevoir qu'une monnaie portant l'empreinte de la souveraineté ou du chef de la nation devait être frappée par des préposés de confiance, et non par des fermiers avides de gains ». Ces lignes, que l'on doit à Mirabeau³, résument le lien étroit qu'il existe entre monnaie, confiance et souveraineté. Le souverain désigne, si l'on se réfère à Emile Littré, « ce qui est excellent en son genre, ce qui est au plus haut degré de son genre ». La monnaie au sens moderne, la monnaie signe, apparaît historiquement durant les mêmes périodes d'apparition des Etats souverains. L'interdépendance de tous envers tous que cristallise la monnaie semble également définir la souveraineté populaire. Rousseau dans son *Contrat Social* avait défini le peuple comme étant composé de l'ensemble des individus peuplant le territoire soumis à l'Etat. Tout individu est citoyen par cela même qu'il n'a accepté de se soumettre à la volonté générale que parce qu'on lui assure en contrepartie le droit de participer à l'élaboration de celle-ci. Ainsi « dans la théorie de la souveraineté populaire telle que la conçoit Rousseau, chacun des individus formant le corps social est détenteur d'une parcelle de la souveraineté »⁴. On a ici le pendant politique de la conception monétaire telle

² Ardant P., *Droit Constitutionnel et Science Politique*, 12^{ème} édition, LGDJ, 2000

³ Mirabeau, *Collection*, Tome V, page 62, La Pléiade, 1988.

⁴ Chantebout B., *Droit Constitutionnel et Science Politique*, Armand Colin, 2000.

que l'Histoire l'a conçue. Chaque agent détient de la monnaie, c'est-à-dire une parcelle de la dette que les autres ont envers lui. L'Etat souverain, par le sceau qu'il y appose, reconnaît la valeur de cette dette. L'agent accepte la monnaie parce qu'il sait que les autres agents l'acceptent également. La souveraineté monétaire peut ainsi se définir comme le paroxysme de la confiance que les agents-citoyens ont les uns envers les autres, envers l'Etat et partant, envers leur monnaie. Dans l' « état de nature » au sens de Hobbes, l'homme est un loup pour l'homme : il n'y a donc aucune confiance ni croyance collective et chacun vit pour se protéger des autres. Dans un tel état, la monnaie doit refléter sa valeur intrinsèque de manière extrinsèque et sans ambiguïté. A mesure que les individus délèguent leur pouvoir de nuire à autrui à un souverain, la monnaie s'impose en suivant le même cheminement : l'acceptation d'une monnaie signe est synonyme de la reconnaissance d'un esprit collectif, et plus encore, d'un esprit national.

Cette thèse est encore plus prégnante si l'on considère la théorie de la souveraineté nationale. Selon Sièyes, la souveraineté appartient au peuple, certes, mais pas au peuple pris dans son ensemble en tant qu'entité abstraite. Mais conférer la souveraineté à toute les membres de la population peut se heurter à l'impossibilité de conférer le droit au suffrage à certains individus notoirement incapables d'avoir une volonté propre tels que les enfants ou les aliénés. Sièyes résout la difficulté en considérant le peuple comme une entité abstraite qu'il appelle la nation. Le peuple c'est la nation. La nation est souveraine mais elle constitue une personne morale distincte des individus qui la composent : elle a une volonté propre. Selon le mot de Renan, la nation est « un plébiscite de tous les jours ». Elle implique l'appartenance des individus à un creuset linguistique, culturelle et historique. Or la monnaie, et surtout la monnaie signe, en tant qu'instrument produisant croyance et confiance, fait partie des symboles d'appartenance nationaux. Ainsi donc, la monnaie relève de la souveraineté (qu'elle soit populaire ou nationale) et à ce titre elle en constitue l'une des expressions les plus fortes.

La souveraineté nationale implique pourtant un système représentatif : ce dernier implique de transférer le pouvoir réel à une très petite élite, élue certes, mais qui ne sera comptable des décisions devant personne, sur laquelle aucune pression ne saura être admise et qui saura concilier la volonté populaire qu'elle représente avec les intérêts de la classe à laquelle elle appartient. Là encore, cette lecture de la structure et de la séparation des pouvoirs donnée par la science politique peut être appliquée à l'économie. La délégation de battre monnaie conférée par le peuple à la Banque centrale constitue le pendant économique et monétaire au régime représentatif. Cette dernière fixera la quantité de monnaie en circulation et son prix (le taux d'intérêt) en fonction des intérêts nationaux mais également en fonction de ses intérêts propres. La politique dite de désinflation compétitive mise en œuvre pendant les années 80 et 90 peut être lue à l'aune de cette analyse : elle a permis de juguler le taux d'inflation à deux chiffres qui handicapait l'économie française au début des années 80 ; ensuite elle a traduit, par sa persistance, les intérêts de la classe au pouvoir (Fitoussi, 1995).

II) L'IMPOSSIBLE EMERGENCE D'UNE ZMO SANS SOUVERAINETE : THEORIE ET PRATIQUE

L'histoire des unions monétaires enseigne que l'unification monétaire suit toujours l'union politique (Todd, 1998). Ainsi, l'idée allemande de l'unification part de la protection douanière pour atteindre le couronnement d'une monnaie nationale. Le Zollverein, en effet, union

douanière de l'Allemagne achevée pour l'essentiel dès 1854, a précédé la genèse du mark, qui suit, avec la fondation de l'Empire wilhelmien, la guerre franco-prussienne de 1870-1871. L'exemple américain du siècle dernier est lui-aussi emblématique de cette thèse. Il est donc rationnel d'essayer de comprendre le lien qui unit souveraineté et zone monétaire. Les exemples historiques cités avancent que la souveraineté nationale, une fois établie sur une zone, rend possible l'introduction d'un même numéraire dans cette zone. Nous tenterons de rappeler brièvement les deux critères qui nous semblent fondamentaux d'une ZMO avant de les confrontés à une analyse pluridisciplinaire et aux faits stylisés.

A) Retour sur la notion de zone monétaire optimale

Une zone monétaire est qualifiée d'optimale s'il apparaît économiquement rationnel d'utiliser une même monnaie à l'intérieur de cette zone. Il faut donc déterminer les critères qui permettent d'apprécier cette « optimalité ». A l'origine, le débat sur les zones monétaires optimales s'est instauré pour éclairer le choix entre les régimes de changes fixes et de changes flexibles. Il s'agissait de savoir à partir de quel moment deux pays ont intérêt à se lier entre eux par un système de changes fixes. Aujourd'hui, les arguments employés à ce débat sont repris dans la discussion sur le passage à la monnaie unique. Nous analyseront ici les deux critères qui nous semblent fondamentaux pour définir une zone monétaire optimale. Il s'agit de la mobilité des facteurs (et en particulier le facteur travail), critère fondateur de la théorie des ZMO, et du fédéralisme fiscal, qui est un critère présentant une pertinence tant économique, politique, qu'historique.

1) La mobilité des facteurs

Le point de départ de l'approche structurelle est l'article de R Mundell rédigé au début des années 60. Partant de la théorie traditionnelle des avantages comparatifs mise en évidence par David Ricardo en 1803, Mundell va remettre en cause l'une des hypothèses fortes de cette théorie, à savoir l'immobilité internationale des facteurs de production. Naturellement, Ricardo admet qu'au sein d'un même pays, les facteurs de production peuvent se déplacer librement. L'extension de cette mobilité au plan international va être pour Mundell l'occasion de démontrer que, par elle-même, la mobilité constitue un critère susceptible de définir une ZMO. Deux pays ou deux régions peuvent adopter une monnaie unique s'il existe d'autres moyens permettant de contrecarrer la perte de l'instrument du taux de change comme moyen de rétablir l'équilibre suite à un choc asymétrique. En l'occurrence, si la mobilité du facteur travail entre ces deux zones ou ces deux régions est réelle, alors le chômage découlant d'un choc asymétrique sur l'une des deux zones pourra se résorber par le fait que les chômeurs iront sans difficultés vers la zone où la croissance est la plus forte. Le taux de change qui règle les valeurs relatives de deux monnaies de la zone, autre levier permettant ce rééquilibrage devient, dans ce cas, superflu.

2) L'intégration fiscale

En 1970, H.G.Johnson⁵ propose un nouveau critère permettant de définir une zone monétaire optimale. Il s'agit de l'intégration fiscale. « ***L'intégration fiscale se définit à travers la présence d'un mécanisme de stabilisation automatique des déséquilibres entre les régions.*** »⁶. L'intégration fiscale suppose qu'il existe des transferts budgétaires entre les

⁵ H.G.Johnson, « Further Essays in Monetary Theory », Harvard University Press, 1970.

⁶ Voir Dévoluy M., « l'Europe Monétaire », Hachette Supérieur, 1996.

régions d'un Etat, transferts qui passent par le truchement d'un budget fédéral. Le raisonnement est simple : comme la demande globale s'accroît dans la région B, son activité économique va se développer : les impôts dont cette région s'acquitte au profit du budget fédéral vont croître tandis que le budget social de l'Etat va être moins sollicité en raison du faible nombre de chômeurs de la zone en expansion. A l'opposé, la région A va entraîner en phase de dépression. Les revenus vont ainsi diminuer tandis que le chômage apparaîtra : la contribution de la région A en matière d'impôts est plus faible ; en revanche, elle perçoit un volume croissant d'allocations-chômage. Ces transferts fiscaux de la région A vers la région B vont compenser le choc initial. En effet, la demande de la région A va être revigorée par l'apport du budget fédéral ; la demande en B, quant à elle, est macroéconomiquement freinée par l'accroissement des prélèvements. Le transfert entre les régions B et A suppose sinon l'existence d'un mécanisme proche du fédéralisme budgétaire du moins un consensus politique. Celui-ci est établi automatiquement au sein d'une même nation qui possède un budget unique. Mais lorsque les budgets ne sont pas centralisés, le transfert n'est plus automatique : la région A va devoir emprunter auprès de la région B. On entre ici dans le domaine de l'intégration financière. Au total, pour Johnson, une forte intégration fiscale par le biais d'un budget fédéral est de nature à réduire les effets d'un choc asymétrique. Si la demande se déplace des produits de A vers les produits de B, le choc asymétrique sera partiellement compensé par la diminution des versements de A au budget fédéral et un accroissement des revenus de A provenant des dépenses fédérales. Le critère de l'intégration fiscale implique l'existence d'un gouvernement fédéral dans la définition d'une ZMO. Pour l'Europe cela signifierait que l'introduction de l'euro devrait s'accompagner d'une forme d'intégration fiscale. On peut penser à un budget européen qui aurait explicitement une fonction redistributive au sens de Musgrave.

B) Optimalité et souveraineté : la nécessité d'une concomitance

La question que l'on peut se poser ici tient de la simple observation : quels sont les pays, les zones où l'on constate 1/que les travailleurs sont les plus mobiles et 2/que les transferts budgétaires entre régions par le truchement du budget fédéral sont les plus importants ? La géographie aussi bien que la démographie montrent que les mouvements migratoires à l'intérieur des frontières nationales des Etats sont les plus conséquents, du moins en ce qui concerne la sphère occidentale. Les individus de cette zone du monde ont, de fait, plus tendance à migrer dans les limites des frontières linguistiques, culturelles, institutionnelles, etc. Il suffit pour cela de constater, au sein même de l'Europe communautaire, les divers tracasseries administratives auxquels sont soumis les travailleurs frontaliers de Moselle ou d'Alsace (déclarations de revenus, droits au chômage, droit à la sécurité sociale, etc.). Ces problèmes ne se posent assurément pas dans un Etat souverain où, quelque soit son lieu de résidence, le citoyen garde l'ensemble de ses droits sans tracasseries administratives ou institutionnelles insurmontables. La question posée en début de ce paragraphe doit être donc reformulée : quelles sont les zones où l'unicité institutionnelle, linguistique, administrative, culturelle, monétaires est réalisée ? Là réponse est à présent plus immédiate : une telle zone est un Etat-nation souverain, précisément parce que ce sont l'Etat et la nation qui garantissent l'unicité de toutes les institutions administratives, linguistiques, législatives précitées. La mobilité des travailleurs garantie de l'optimalité d'une zone monétaire n'est réellement parfaite que dans un cadre national. C'est la souveraineté du peuple ou d'une nation qui, en effet, définit le contrat social dont, on l'a vu, le contrat monétaire n'est qu'une émanation. Une zone monétaire optimale au sens de Mundell a toutes les chances de n'être qu'une zone monétaire nationale. Et s'il est vrai qu'il n'y existe pas d'acceptation universelle de l'idée de nation, celle-

ci ne s'en définit pas moins de manière claire : certains auteurs mettent en avant les éléments objectifs : la langue, la religion, une culture, une mémoire et une histoire commune. D'autres privilégient une composante volontariste i.e. la libre décision d'individus choisissant de s'associer pour un destin collectif commun. En somme, le peuple est un concept sociologique, la nation un concept politique, l'Etat un concept juridique. La monnaie est un élément qui capte ces trois dimensions : introduite et garantie par l'Etat, elle est utilisée par un peuple parce qu'elle fait partie de la nation.

L'optique néo-libérale dominante depuis les années 80 a eu pour principale cause la dépolitisation du champ social. C'est pourquoi la science économique contemporaine très largement influencé par ce nouveau paradigme, se rend incapable de comprendre la forte charge politique, historique et culturelle du concept monétaire. Mobilité du facteur travail ou facteur travail superflu, autant de vocables appartenant à une terminologie discréditant les apports d'autres sciences humaines en la matière. Or la mobilité des travailleurs condition d'apparition d'une ZMO n'est pas une donnée qui tombe du ciel : elle a des motivations, des explications que la science économique moderne refuse de considérer. Plus généralement, la monnaie est l'archétype de ce débat. La volonté affichée par la vague néo-libérale a été d'insister sur l'instrument monétaire en tant que moyen de paiement. La monnaie n'est qu'un moyen d'échange : on renoue ici avec la vieille théorie de la monnaie voile. En réalité, la monnaie, comme nous l'avons vu, est un concept à fort alibi politique. C'est aussi un signe qui procure croyance et confiance c'est-à-dire une conscience collective d'appartenance à un même système de valeur. Les tentatives historiques de faire émerger, à partir d'une coopération monétaire, une monnaie unique ont toutes échouées, précisément parce qu'elles se sont arc-boutées sur la monnaie-unité de compte, négligeant par là, la monnaie-représentation collective et nationale.

C) La confrontation aux faits stylisés : le Cas de l'Union Latine

L'exemple de l'Union latine paraît intéressant dans la mesure où il préfigure, un siècle avant, le souhait des Etats européens d'instaurer un système monétaire. Ainsi, les mêmes causes que celles qui prévaudront pour l'instauration du SME à la fin des années 1970 ont prévalu au milieu du siècle dernier : l'unification monétaire comme moyen d'annihiler la spéculation internationale. Et ici comme ailleurs, les mêmes causes produisent les mêmes effets : en enchaînant artificiellement les monnaies par un taux fixe, les Etats se sont rendus incapables de le tenir sur la durée. Dans les faits l'union latine mourra, comme le SME, une décennie après, même si formellement ils firent long feu. Une fois de plus, se polariser sur la superficie matérielle de la monnaie comme simple instrument de compte, vider cette monnaie de sa charge historique, culturelle, nationale et souveraine, est une entreprise qui porte en elle les germes de son propre échec en ce qu'elle réduit à l'extrême la notion de monnaie et néglige de fait tout lien entre monnaie et souveraineté.

D'après la loi du 7 Germinal an XI, un gramme d'or, au titre de 9/10 de fin vaut exactement 15,5 grammes d'argent au même titre. Ce rapport s'est maintenu sans difficulté jusqu'en 1840. Il cessa d'être exact après 1850, par suite de la production devenue sensiblement plus forte de l'or. Le métal jaune s'étant peu à peu déprécié par rapport à l'argent, la loi de Gresham ne tarda pas à manifester ses effets et la monnaie d'argent, qui faisait prime, fut expulsée de la circulation des pays bimétallistes. Avec 15,2 kg d'argent, les spéculateurs pouvaient, sur le marché de Londres, se procurer 1 kg d'or qui, une fois monnayé, avait en France la valeur de 15,5 kg d'argent. Le résultat de cette habile spéculation était naturellement

d'amener, en même temps qu'une très grande abondance de l'or, la disparition progressive de la monnaie argent. Afin de porter remède à ces inconvénients, certains Etats bimétallistes, dont le régime monétaire était identique au régime français, la Belgique, l'Italie, la Suisse, conclurent avec la France la convention de l'Union latine. Napoléon III souhaite étendre l'union et propose la tenue d'une conférence, en marge de l'Exposition universelle de 1867, pour « réaliser l'unification monétaire internationale ». Séduisante pour la construction communautaire aujourd'hui, cette logique ne doit cependant pas induire en erreur. L'unification monétaire dont il est question ici est bien inter-étatique, inter-nationale et non pas supranationale. En d'autres termes, certains Etats *souverains* décident de coopérer sur le plan monétaire avec l'objectif d'enrayer les mouvements de spéculations qui déstabilisent les systèmes de paiement et nuisent au commerce. Il n'y a donc pas comme aujourd'hui d'abandon du pouvoir de battre monnaie au profit d'une institution indépendante et a-nationale. Implicitement, les dispositions de la convention de 1865 stipulent qu'en cas de chocs exogènes ingérables au niveau de l'Union, chaque pays conserve son plein droit de récupérer son pouvoir monétaire souverain. D'ailleurs, la conférence voulue par Napoléon III a bien lieu mais n'est suivie d'aucun résultat concret. Seule, la Grèce rejoint l'Union latine en 1868. En vertu de cette convention, le titre des pièces d'argent d'une valeur inférieure à 5 francs était réduite de 900/1000 à 835/1000. On enlevait ainsi tout intérêt à la spéculation qui, auparavant, s'attaquait à ces monnaies car, en les exportant, on ne pourrait plus jamais en obtenir qu'une valeur métallique inférieure à la valeur nominale. Mais par cela même, qu'une partie de leur valeur monétaire devenait conventionnelle et fictive, les monnaies divisionnaires d'argent cessaient d'être des monnaies légales et se trouvaient soustraites à l'application du principe de libre frappe.

La durée de l'Union latine, officiellement créée par une convention signée à Paris en 1865, devait être de quinze années. A partir des années 1870, les attaques spéculatives auxquelles est confronté le système bimétalliste s'inversent. La production d'argent est en pleine expansion et la valeur du métal diminue. Avec une quantité de ce métal payée 16 francs, on peut faire frapper quatre pièces de 5 francs et les échanger contre une pièce d'or de 20 francs. Les pays de l'Union latine sont envahis de pièces d'argent dévaluées et voient fondre leur encaisse or. L'Allemagne en 1871, décida de démonétiser l'argent pour adopter le monométallisme-or, le métal blanc se déprécia très vite et chaque Etat de l'Union repris en main ses intérêts pour faire face, en fonction de la structure de son économie, à la nouvelle donne monétaire internationale. Au cours de l'année 1876, le rapport entre les valeurs et de l'argent avait dépassé 1 à 19. La convention de 1878 fut renouvelée en 1885. En vertu de ce nouvel accord et en mettant à part le cas où la frappe de l'argent viendrait à être reprise d'un consentement unanime, celui des Etats contractants qui voudrait reprendre le monnayage des écus de 5 francs ne pourrait le faire qu'à la charge d'échanger ou de rembourser en or aux autres Etats les pièces de cette nature émises par lui et circulant sur leur territoire. La réforme réalisée en 1878 par l'Union latine eut naturellement pour résultat d'accentuer encore, malgré tous les efforts des pays producteurs d'argent, la dépréciation de ce métal. Même si l'on continue à définir officiellement les monnaies en or et en argent, le bimétallisme devient de plus en plus boiteux. La frappe libre de l'argent est supprimée en France en 1876 et dans l'ensemble de l'Union latine en 1878. La Banque de France réduit progressivement ses réserves en argent au profit de l'or. Le monométallisme or s'impose peu à peu et, même s'il faut attendre 1928 pour voir l'abrogation officielle du bimétallisme, la monnaie de référence de la Belle Epoque n'est plus la pièce de 5 francs en argent mais le napoléon de 20 francs en or, encore appelé louis.

En conclusion l'Union latine, initialement créée pour enrayer la chute de valeur de l'argent s'est révélée un échec. Une évolution difficilement évitable sur le plan national n'a pas été réglée durablement au plan inter-national. L'Union d'Etats impuissants ne fait qu'accroître les impuissances. Si les Etats sont puissants à la base, leur union fait la force, surtout en matière monétaire. Mais la somme des impuissances est toujours une impuissance. Et encore l'union latine n'était qu'une coopération monétaire étatique. Elle imposait que les Etats d'une zone coopèrent pour faire accepter des monnaies qui finalement gardaient une valeur en eux-mêmes, à savoir l'or et l'argent. Le surcroît de confiance que les citoyens d'un pays de l'Union devait avoir pour accepter des pièces d'or ou d'argent d'autres pays était assez limité. Logique inter-étatique et bimétallisme n'exigeaient de fait ni une zone monétaire optimale ni une zone monétaire souveraine. Et pourtant ce fut un échec. La question pour l'Union européenne d'aujourd'hui se dessine ainsi de façon plus distincte : le passage d'une logique inter-étatique bimétalliste à une logique supranationale de monnaie signe va-t-elle donner plus de chances de réussite à la gestion monétaire interne et externe ou au contraire, le surcroît de confiance qu'elle requiert est-il réducteur ?

D) Quelles Conclusions pour l'Union Européenne ?

La construction européenne est un processus unique en son genre : il inverse, en effet, la causalité historique entre l'émergence d'une conscience collective et l'apparition d'une monnaie, référent national en matière de comptes. On peut donc légitimement se poser la question suivante : dans quelle mesure une souveraineté monétaire (si tant est que ce soit le cas en Europe) peut-elle induire par la suite une souveraineté politique ? L'émergence volontariste d'une monnaie unique dans un espace géographique donné constitue-t-elle un vecteur suffisamment puissant permettant de hâter une union politique ? Mais dans ce cas précis, la souveraineté politique ainsi obtenue ne sera-t-elle pas, sinon morte-née du moins fortement diminuée dès le départ, dans la mesure où elle procédera d'un pouvoir monétaire qui n'émane pas lui-même d'une nation (tant il est vrai que la nation « européenne » est à construire) ? L'absence d'exemples historiques similaires à la démarche européenne laisse ouvert le débat. Mais, alors que ce dernier doit porter sur la totalité du processus monétaire (politique, social, économique), la théorie économique récente n'apporte qu'un éclairage analytique *ex post* de l'émergence d'une monnaie dans un espace donné. Comme nous l'avons analysé précédemment, les critères définissant une ZMO sont convaincants en théorie et en pratique mais ils sont insuffisants pour expliquer l'apparition d'une seule monnaie dans un espace donné. D'autres critères, en amont de l'économie, sont tout aussi pertinents, tels par exemple l'évolution démographique (Messiha, 1999) – qui décide *ex ante* de la capacité d'une zone à exporter ses travailleurs en cas de chocs récessifs – ou la cohésion politique et sociale de la zone. Ainsi, si l'on examine certains des critères fondamentaux (tels le fédéralisme budgétaire ou la mobilité des facteurs) on s'aperçoit que loin d'être des données *ex nihilo*, ils sont en réalité des construits historiques. L'exemple le plus emblématique est que pour qu'une monnaie unique puisse être introduite dans deux zones géographiques distinctes, il faut qu'il existe entre ces deux zones un fédéralisme budgétaire qui se traduise par des transferts budgétaires compensatoires entre la zone en croissance et la zone en récession (Johnson, 1970). Mais l'ampleur de ces transferts dépend, en amont, du degré de solidarité qui lie ses deux zones (Messiha, 2001a). Or la solidarité et notamment la solidarité budgétaire n'est optimale que lorsque les deux zones en question appartiennent à un espace national. Le budget est, en effet, l'expression par excellence du pouvoir politique qui n'est, dans les Etats occidentaux notamment, que l'émanation de la nation. Le fédéralisme fiscal sera donc d'autant plus significatif et d'autant plus efficace s'il est le symbole d'une souveraineté

nationale. En substance, les chocs externes, qui ont servi de catalyseurs à la théorie des ZMO, auront des effets d'autant plus limités que la cohésion politique, sociale et culturelle de la zone sera grande. En ce sens, le taux de change, s'il est un élément déterminant dans la régulation des chocs asymétriques, il ne peut être tenu pour unique attendu qu'il n'est que l'expression des souverainetés monétaires externes des nations dans leurs rapports les unes avec les autres.

Face à la pluralité des acceptions nationales en Europe, il paraît justifié de poser la question de la pertinence d'une monnaie unique dans l'espace européen (celui des 11 pays sélectionnés pour l'euro tout du moins). L'Union européenne est loin d'être une zone monétaire optimale. Face à la monnaie unique, il faut donc qu'il existe d'autres leviers d'ajustement en cas de chocs asymétriques. Or ces leviers ne sont autres que les critères de la ZMO et qui dépendent, pour les plus pertinents d'entre eux, de la souveraineté nationale. Fédéralisme fiscal ou mobilité des travailleurs sont, on l'a vu, d'autant plus parfaits dans le cadre d'un espace national. Or cet espace n'existe pas s'agissant de l'Euro-11. Et les traités des années 90 n'envisagent rien en ce sens. Dans le traité de Maastricht, en effet, on trouve certainement l'idée, sinon d'abolition des nations du moins de leur « dépassement » ; en tout état de cause, on ne discerne pas la volonté positive de créer une nation. A cet égard, l'indépendance qui a été décrétée pour les banques centrales a pour objectif implicite d'arracher le pouvoir monétaire à son emprise nationale. Il n'est pas sûr cependant que la crédibilité économique ainsi obtenue pour gérer la zone euro de manière désinflationniste se traduise par une crédibilité politique. En cas de choc récessif asymétrique et grave, il est à craindre que la dimension politique de la zone euro l'emporte sur la dimension économique.

Conclusion

La théorie économique, les apports d'autres disciplines ainsi que, dans une moindre mesure, les faits stylisés apportent des éléments cruciaux en faveur de la causalité entre l'apparition d'une zone monétaire optimale, c'est-à-dire d'une zone géographique à monnaie unique, et ex ante, l'apparition d'une cohésion collective dont la nation est le parachèvement. La simultanéité constatée au cours de l'Histoire devient, par les divers canaux théoriques et empiriques que cette contribution s'est efforcée de restituer, un lien de causalité. Indécélable par la science économique moderne qui récuse tout recours à des grilles de lecture et d'analyse qui soient pluridisciplinaires, ce lien causal apparaît clairement lorsque l'on multiplie les capacités explicatives de l'économie par d'autres sciences de l'Homme. Cela tient à la nature même, à l'essence même du phénomène monétaire. A juste titre, la science économique étudie les aspects matériels et quantifiables de celui-ci, mais ne s'intéresse nullement à son processus d'apparition et de généralisation. Or ce processus est fondamental pour mettre en exergue la véritable origine des unions monétaires entre zones. Car si l'économie étudie la monnaie, elle étudie aussi, selon le mot de Leroy-Beaulieu, « le rapport que l'Homme entretient avec la monnaie ». Autrement dit, le principal objet d'étude ici est l'Homme dans le lien qu'il conjugue avec le concept monétaire. En ce sens, étudier la science politique ou l'Histoire revient toujours à étudier de l'économie.

BIBLIOGRAPHIE

- Aglietta M., Orléan A.** (éds.), *Souveraineté et Légitimité de la Monnaie*, cahiers « finance, éthique, confiance », AEF, Paris, 1995.
- Aglietta M., Orléan A.** (éds.), *La Monnaie Souveraine*, Odile Jacob, Paris, 1998
- Albertini et al.**, « L'idée de nation », *Annales de Philosophie Politique* n°8, Paris, 1969
- Alesina V. et Grilli V.**, « The European Central Bank : reshaping monetary politics in Europe », *CEPR Discussion Papers*, 563, juillet 1991
- Ardant P.**, *Institutions Politiques et Droit Constitutionnel*, LGDJ, 2000.
- Bean C.R.**, « Economic and Monetary Union in Europe », *Journal of Economic Perspectives* n°6 (automne 1992), pp.31-52
- Beaud O.**, « Fédéralisme et Souveraineté : note pour une théorie constitutionnelle de la fédération », *Revue de Droit Public*, 1998, pp. 83-102
- Bénassy A. et Pisany-Ferry J.**, 1994, « Indépendance de la banque centrale et politique budgétaire », *Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales*, Document de travail n°2.
- Bloch M. et Parry J.**, *Money and the morality of exchange*, Cambridge University Press, 1989
- Chantebout B.**, *Droit Constitutionnel et Science Politique*, Armand Colin, Paris, août 2000.
- Dehay E.**, « La justification ordo-libérale de l'indépendance des banques centrales », *Revue Française d'Economie*, X, 1, 1995.
- Dévoluy M.**, *L'Europe Monétaire*, Hachette Supérieur, 1999.
- Frankel et Rockett**, « Economic chocks and fiscal policies », *Journal of Political Economy*, déc.1988, pp.123-146
- Goodhart C. et Smith S.**, « Macro-stabilization and shock absorption », *European Economy* n°5, 1993.
- Ingram J.C.**, « Financial Integration and Optimum Currency Areas », *AER*, mars 1962.
- Johnson H.G.**, « Further Essays in Monetary Theory », *Harvard University Press*, 1970
- Llau P.**, « La coordination des dépenses publiques d'allocation et de redistribution face au fédéralisme budgétaire en UEM », *Revue d'Economie Financière*, n°45, janvier 1998
- Kenen B.**, « Product diversity and optimum currency areas », *AER*, 1961
- List F.**, *Système National d'Economie Politique*, Gallimard, 1999
- Malamoud C.**, « Finance et Croyance », *Revue d'Economie Financière*, hors série, septembre 1991.
- Masson P.R. et Mark P.T.**, 1993, « Fiscal Policy with common currency areas », *Journal of Common Market Studies*
- Messiha J.**, « Zone Monétaire Optimale : une perspective démographique », document de travail MODEM, 01/99.

- Messiha J.**, « Union européenne et fédération américaine : quelles politiques économiques ? », *Annales Universitaires de Metz-Nancy*, avril 2001.
- Messiha J.**, *La Politique Economique Face à la Supranationalité*, Editions F.-X. de Guibert, à paraître 3^{ème} Trimestre 2001.
- McKinnon R.**, « Optimum Currency Areas », *American Economic Review*, septembre 1963
- Modigliani A. et Modigliani F.**, 1987, « The Federal Deficit and Public Attitudes », *Public Opinion Quarterly*, vol.51, p.459/480
- Mundell R.A.**, « The Theory of Optimum Currency Areas », *American Economic Review* n°51, (septembre 1961), pp.717-725
- Orléan A.**, « Sur le rôle respectif de la confiance et de l'intérêt dans la constitution de l'ordre marchand », *Revue du Mauss*, n°4, 1994
- Orléan A.**, « Réflexion sur la notion de légitimité monétaire, l'apport de George Simmel », in **Baldner J.-M. et Gillard L.**, *Simmel et les normes sociales*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 19-34.
- Rigaudière A.**, 1993, « L'invention de la souveraineté », *Pouvoirs*, n°67, p.5/20
- Sachs J., Sala-i-Martin O.**, « Federal Fiscal Policy and Optimum Currency Areas », *Harvard University Press*, 1989
- Scialom L.**, 1991, « Monnaie et banque centrale en Europe », Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université de Paris X
- SGDN**, *l'Etat-nation et son Avenir*, La Documentation Française, 1995
- Simmel G.**, *Philosophie de l'Argent*, Paris, PUF, 1987.
- Thiévaud J.-M.**, « Argent et Matière », in *L'Inactuel*, Calmann-Lévy, 1984
- Thiévaud J.-M.**, « Monnaie universelle, unique, unitaire, cosmopolite, internationale... petite anthologie de quelques siècles de projets monétaires entre utopie et réalité », in *Revue d'Economie Financière* n°36, juin 1996
- Todd E.**, *L'Illusion Economique*, Gallimard, 1999
- Touraine A.**, 1994, « La crise de l'Etat-nation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol.1, n°3, p.341/349
- Tower E. et Willet T.**, « The Theory of Optimum Currency Areas and Exchange Rate Flexibility », *Princeton Special Papers in International Economics* n°11, International Finance Section, Dpt. Of Economics, Princeton University, mai 1976
- Walsh Cliff** (with contributions by Jeff Petchey), 1993, « Fiscal federalism: An overview of issues and a discussion of their relevance to the European Community », *European Economy, Reports and Studies* n°5, p.27/62
- Zelizer V.A.**, *The Social Meaning of Money*, BasicBooks, 1994